

Distribution des revenus

Dividende prévisionnel 2018 (avant imposition)	10,80 €
Acomptes de distribution 2018	
1 ^{er} trimestre (versement le 20/04/2018)	2,70 €
Prochain acompte prévu vers le 20/07/2018	
En 2018, nous prévoyons de verser pour les 3 premiers acomptes 2,70 € par part (soit 10,80 € par part sur une base annuelle) et d'ajuster le dernier acompte en fonction du résultat 2018 et du prévisionnel de l'année suivante.	

Chiffres clés

	31/12/16	31/12/17	31/03/18
Nombre d'immeubles ⁽¹⁾	81	116	117
Surface totale (en m ²)	354 276	476 832	490 355
Taux d'occupation financier ⁽¹⁾	92,59 % ⁽⁵⁾	89,21 % ⁽⁵⁾	88,87 %
Capital social (en €)	1 086 185 400	1 248 583 200	1 277 762 550
Valeur de réalisation par part (en €) ⁽¹⁾	245,08	247,97 ⁽⁶⁾	247,97 ⁽⁶⁾
Valeur ISF par part (en €) ⁽⁴⁾	254,67	-	-
Valeur IFI résident (en €) ⁽⁵⁾	-	235,57	-
Valeur IFI non résident (en €) ⁽⁵⁾	-	217,40	-
Dividende brut par part (en €) avant imposition ⁽²⁾	11,50	11,18	2,70
Capitalisation (en €)	2 013 063 608	2 380 631 968	2 436 267 262
Nombre de parts	7 241 236	8 323 888	8 518 417
Nombre d'associés	26 486	28 289	28 799
Prix de souscription par part (en €)	278,00	286,00	286,00
Prix de retrait par part (en €)	254,67	262,00	262,00

(1) Voir glossaire.

(2) Montant cumulé à la fin de la période.

(3) Moyenne annuelle.

(4) Valeur ISF jusqu'au 31/12/2016.

(5) Valeur IFI à partir du 31/12/2017.

(6) Valeur de réalisation sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 15 juin 2018.

Chers Associés,

Au 4^e trimestre 2017, la croissance française a atteint 0,7 % sur 3 mois. En 2017, elle s'élève ainsi à 2 % sur 1 an, niveau le plus haut depuis 6 ans.

Cela a favorisé, au 4^e trimestre, un recul sensible du taux de chômage en métropole* de -1,1 point en 1 an. Il se situe à 8,6 % de la population active.

De son côté, l'indice de confiance des ménages de l'Insee a diminué au 1^{er} trimestre 2018, rejoignant la moyenne de longue période (100).

Les commercialisations de bureaux ont atteint 741 800 m² au 1^{er} trimestre 2018 soit +13 % sur 1 an. Il faut remonter à 2006 pour observer un tel démarrage, qui a bénéficié tant aux petites et moyennes surfaces qu'aux transactions > 5 000 m².

L'offre immédiate de bureaux en Ile-de-France a diminué de 3 % au 1^{er} trimestre 2018, atteignant 3,2 millions de m². La rareté demeure forte dans les quartiers les plus recherchés de Paris.

Si les avantages commerciaux restent en moyenne très élevés (21,8 % du loyer facial environ au 4^e trimestre 2017 pour les transactions > 1 000 m²), le 1^{er} trimestre 2018 a été dans l'ensemble favorable aux loyers faciaux de bureaux, même si de fortes disparités persistent.

Après un 4^e trimestre 2017 record, le marché de l'investissement a, comme souvent en début d'année, ralenti. Les volumes investis en Ile-de-France au 1^{er} trimestre 2018 sont néanmoins en hausse sur 1 an. La consolidation de la croissance économique et son impact sur le marché locatif des bureaux semblent conforter les investisseurs sur l'intérêt de la classe d'actif.

La concurrence reste d'ailleurs forte entre les actifs de bureaux. En mars 2018, le taux de rendement *prime* est stable dans Paris à 3 % environ pour les bureaux.

L'indice du climat des affaires du commerce de détail a légèrement fléchi au 1^{er} trimestre 2018, tout en restant de 7 % au-dessus de la moyenne historique. Les meilleurs emplacements conservent la préférence des enseignes, et c'est là que les valeurs résistent le mieux. Notons que fin mars, le plan national "Action cœur de ville" visant à redynamiser les centre-villes a été lancé par les pouvoirs publics et que 222 villes ont été sélectionnées.

Au 1^{er} trimestre 2018, le taux d'occupation financier (TOF) de Rivoli Avenir Patrimoine ressort à 88,87 %, en légère baisse par rapport au trimestre précédent.

Les principaux immeubles concernés par cette vacance financière sur le 1^{er} trimestre sont :

- Clichy - United : immeuble acheté en VEFA, livré le 26 juin dernier. La commercialisation est en cours (loyer potentiel de 1 M€ annuel).
- Lyon - Le Quatuor : immeuble vacant depuis décembre 2017. Des travaux sont en cours pour favoriser une commercialisation dans les plus brefs délais.
- Marseille - Les Docks : plusieurs baux viennent d'être signés sur les commerces et un bail est en cours de négociation sur une partie des bureaux disponibles.
- Levallois - Quai 50 : la vacance de cet actif est en train de se résorber progressivement et ressort à 33 % pour ce trimestre.

La collecte nette s'élève à 51 M€ au cours du 1^{er} trimestre 2018. Elle a permis de réaliser une nouvelle acquisition en janvier : l'immeuble BBW à Francfort pour 54 M€ via un OPPCI. Cet immeuble multi locataire est situé dans le quartier recherché où la vacance n'est que de 4,3 %. L'immeuble est à proximité immédiate des transports en commun. Il est loué à 100 % principalement avec des baux de 5 ans minimum.

Nous avons également signé une promesse de vente pour les 3 bâtiments du Parc de l'Etoile à Villeneuve la Garenne pour un montant total de 11,19 M€ courant mars.

La valorisation des immeubles de Rivoli Avenir Patrimoine a permis de constater une progression de la valeur de réalisation de 1,18 % au 31/12/2017 et ressort à 247,97 € par part. Ainsi, afin d'être en adéquation avec la valorisation du patrimoine de votre SCPI et conformément à la publication au Balo du 20 avril 2018, le prix de souscription sur le marché primaire passe à 292 € par part (soit un prix de retrait de 267,50 € par part) à compter du 1^{er} mai 2018.

La distribution du trimestre s'établit à 2,70 € par part en phase avec l'objectif de distribution prévu en 2018 de 10,80 € par part (2,70 € par part par trimestre et ajustement le dernier trimestre en fonction du résultat 2018 et du prévisionnel de l'année suivante).

Bien cordialement.

Anne Duperche Rabant,
Gérante de la SCPI

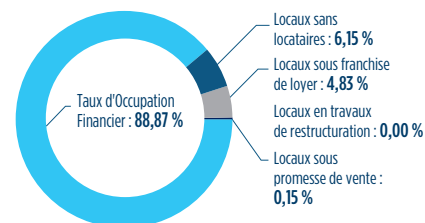
Situation locative du trimestre (Toutes les données sont indiquées en quote-part Rivoli Avenir Patrimoine)

Principales locations / relocations

Adresse	Type de surface	Relocation / Location	Surface (en m²)	Date d'effet	Durée du bail	Dernier loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel HT/HC* (en K€)
11 rue de Rouvray - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Bureaux	Location	1220	01/01/2018	3/6/9 ans	515	450
44 avenue George V - 75008 PARIS	Bureaux	Location	537	15/01/2018	3/6/9 ans	302	340
35 rue du Val de Marne - 75013 PARIS - (60 % de l'indivision)	Bureaux	Location	843	01/01/2018	3/6/9 ans	N/A	254
35 rue du Val de Marne - 75013 PARIS - (60 % de l'indivision)	Bureaux	Location	701	01/03/2018	9/12 ans	N/A	254
50 quai Charles Pasqua - 92300 LEVALLOIS-PERRET	Bureaux	Location	338	26/03/2018	6/9 ans	186	134
5 avenue de l'Opéra - 75002 PARIS (37 % de la SCI)	Bureaux	Relocation	234	01/01/2018	3/6/9 ans	76	80
100/110 esplanade du Général de Gaulle 92400 COURBEVOIE (8,76 % de la SCI)	Bureaux	Location	144	01/02/2018	6/9 ans	N/A	77
305 avenue Le Jour se Lève - 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT (41,67 % de l'indivision)	Bureaux	Location	161	01/02/2018	6/9 ans	70	66
98 rue de Sèvres / 60 rue de Saxe - 75007 PARIS	Bureaux	Relocation	147	01/01/2018	3/6/9 ans	51	51

* Hors Taxes/Hors Charges.

Taux d'occupation financier du 1^{er} trimestre 2018 : 88,87 %



Le taux d'occupation du 1^{er} trimestre 2018 est de 88,87 % contre 89,94 % au 4^e trimestre 2017.

Taux d'encaissement

Le taux d'encaissement du 1^{er} trimestre 2018 est de 94,36 % contre 94,07 % au 4^e trimestre 2017.

Principales libérations

Adresse	Type de surface	Surface (en m²)	Date d'effet	Perte annuelle de loyer HT/HC* (en K€)	Loyer annuel de marché HT/HC* (en K€)
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	4 726	01/01/2018	1170	1 050
305 avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT (41,67 % de l'indivision)	Bureaux	1 029	06/02/2018	429	409
100 avenue de Verdun - 92392 VILLENEUVE-LA-GARENNE	Bureaux	2 050	31/01/2018	342	267
266 avenue du Président Wilson 93210 SAINT-DENIS (25 % de la SCI)	Bureaux	164	31/03/2018	57	53

* Hors Taxes/Hors Charges

Principaux travaux en cours

Adresse	Type de surface	Surface (m²)	Montant HT* (en K€)	Date prévisionnelle fin de travaux	Nature des travaux
2/10 rue Marceau - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (17 % de l'indivision)	Bureaux	N/A	89	01/05/2018	Réfection des étanchéités de toiture
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	4 726	822	15/04/2018	Remise en état des bureaux vacants, du hall et des paliers d'étages

* Hors Taxes.

Principaux manques à gagner locatifs

Adresse	Type de surface	Surface vacante (m²)	Loyer annuel de marché HT/HC (en K€)*	Commentaires / Actions menées
6 boulevard de Douaumont - 92110 CLICHY (41 % de l'indivision)	Bureaux	3 155	1 157	VEFA livrée le 26 juin 2017, commercialisation en cours
10 avenue Tony Garnier - 69007 LYON	Bureaux	4 726	1 050	Travaux de remise en état et commercialisation en cours
10 place de la Joliette - 13002 MARSEILLE (43 % de l'OPPCI)	Bureaux / Commerces	3 762	836	Commercialisation en cours
14/18 avenue du Gendarme Casternat - 77500 CHELLES (30 % de l'indivision)	Commerces	4 361	503	Commercialisation en cours

* Hors Taxes/Hors charges - ** VEFA : vente en l'état futur d'achèvement.

Évolution du patrimoine (Toutes les données sont indiquées en quote-part Rivoli Avenir Patrimoine)

Acquisitions

Adresse	A/PA*	Type d'actif	Surface (en m²)	Prix d'acquisition AEM** (en €)	Loyer annuel HT/HC*** (en €)	Date d'acquisition/promesse
Gräfstrasse/ Wildunger Strasse FRANCFORT ALLEMAGNE (43 % de l'OPPCI)	A	Bureaux	13 523	53 913 879	2 504 440	31/01/2018

* Acquisition (A) / Promesse d'acquisition (PA) - ** Acte En Main - *** Hors Taxes/Hors Charges

Promesses de cessions

Adresse	V/PV****	Type d'actif	Surface (en m²)	Prix de vente (en €)	Valeur nette comptable (en €)	Date de vente
100 avenue de Verdun Bat A Parc de l'Etoile 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	PV	Activités et Bureaux	2 333	3 100 000	3 543 880	12/03/2018
100 avenue de Verdun Bat B Parc de l'Etoile 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	PV	Activités	2 214	2 900 000	4 550 594	12/03/2018
100 avenue de Verdun Bat C Parc de l'Etoile 92390 VILLENEUVE LA GARENNE	PV	Activités	3 604	5 190 000	5 019 368	12/03/2018

**** Vente (V) / Promesse de vente (PV).

Marché des parts

Marché primaire

	2017	1 ^{er} trimestre 2018	Total année 2018
Souscriptions			
Nombre de parts	1 287 257	239 481	239 481
Montant (en €)	361 680 430	68 491 566	68 491 566
Demande de Retraits			
Nombre de parts	204 605	44 952	44 952
Montant (en €)	53 256 913	11 777 424	11 777 424
Nombre de parts en attente de retrait	-	-	-

Marché de gré à gré

180 parts ont été échangées sur le marché de gré à gré au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Modalités de souscription et de retrait

Souscription de parts

Minimum de souscription : jusqu'au 30 avril 2018, 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 430 € prime d'émission incluse. A compter du 1^{er} mai 2018, 5 parts pour la première souscription, soit une somme minimum de 1 460 € prime d'émission incluse.

Ainsi à compter du 1^{er} mai 2018 (conformément à la publication au BALO du 20/04/2018), le prix de souscription est de 292 € (dont 24,50 € de frais de souscription) et le prix de retrait est de 267,50 €.

Les parts souscrites porteront jouissance à compter du 1^{er} jour du sixième mois suivant la date de souscription.

Retrait des parts (vente des parts par l'associé) : s'effectue par une demande de retrait au prix de retrait en vigueur déterminé par la Société de Gestion. Le prix de retrait ne peut être supérieur au prix de souscription en vigueur au jour du retrait diminué de la commission de souscription.

Un même associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois. Un associé ne peut déposer une nouvelle demande de retrait que lorsque la précédente demande de retrait a été totalement satisfaite ou annulée.

Les parts retirées perdent jouissance à compter du premier jour du mois suivant le retrait.

Les demandes de retrait doivent être compensées par des souscriptions. Par conséquent, un associé peut obtenir le remboursement de ses parts à condition qu'il y ait, pour faire droit à sa demande de retrait, des demandes de souscriptions d'un montant suffisant.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs demandes de retrait, inscrites sur le registre et représentant au moins 10 % des parts de la SCPI n'étaient pas satisfaites dans un délai de douze mois, la Société de Gestion, conformément à l'article L. 214-59 du Code Monétaire et Financier, en informerai sans délai l'Autorité des Marchés Financiers et convoquerai une Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois suivant cette information.

La Société de Gestion proposerait à l'Assemblée Générale la cession partielle ou totale du patrimoine et toute autre mesure appropriée (cession par confrontation des ordres d'achat et de vente inscrits sur le registre tenu par la Société de Gestion).

Cession des parts de gré à gré : s'effectue directement entre les associés et sans intervention de la Société de Gestion, à des conditions librement débattues entre le cédant (celui qui vend) et le cessionnaire (celui qui achète).

Performances

Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) indique la rentabilité d'un investissement, en tenant compte à la fois du prix d'acquisition, des revenus perçus sur la période d'investissement et de la valeur de retrait.

Taux de rentabilité interne (TRI) à 5 ans :	4,78 %	Taux de rentabilité interne (TRI) à 10 ans :	8,31 %
---	--------	--	--------

Taux de distribution sur valeur de marché ⁽¹⁾

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Distribution	11,18 €	11,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,73 €	13,00 €	13,00 €	12,00 €	10,00 €
dont revenus non récurrents en % ^(*)	9,93 %	3,57 %	8,32 %	16,00 %	6,88 %	7,92 %	25,61 %	18,31 %	0,46 %	0,00 %	0,00 %
Prix n	280,97 € ⁽⁴⁾	278,00 €	265,41 € ⁽⁴⁾	260,00 €	260,00 €	260,39 €	232,25 €	216,65 €	195,30 €	192,07 €	178,00 €
Taux de distribution	3,98 %	4,14 %	4,71 %	4,81 %	4,81 %	4,80 %	5,48 %	5,99 %	6,65 %	6,17 %	5,56 %

(*) Revenus non récurrents = recours au report à nouveau et distribution de plus-values immobilières.

(1) Correspond au dividende brut (non optant au PFL jusqu'en 2012) versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part des plus values distribués) divisé par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(2) Revenus non récurrents : recours au Report à Nouveau (RAN) et distribution de Plus Value Immobilière (PVI).

(3) Le prix de souscription a évolué de 260 € à 278 € le 01/07/2015. - (4) Le prix de souscription a évolué de 278 € à 286 € le 01/05/2017.

Variation du prix moyen de la part frais et droits inclus sur l'année ⁽⁴⁾

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Prix n	280,97 €	278,00 €	265,41 €	260,00 €	260,00 €	260,39 €	232,25 €	216,65 €	195,30 €	192,07 €	178,00 €
Variation n/n-1	1,07 %	4,74 %	2,08 %	0,00 %	-0,15 %	12,12 %	7,20 %	10,93 %	1,68 %	7,90 %	1,03 %

(4) Se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

A savoir ce trimestre

Vie sociale

Nous vous rappelons que l'**Assemblée Générale Ordinaire de Rivoli Avenir Patrimoine se tiendra le vendredi 15 juin 2018 à 10 heures**. L'adresse exacte du lieu où se tiendra l'Assemblée Générale sera précisée dans la convocation qui vous sera envoyée par courrier.

Le quorum nécessaire à la tenue de l'Assemblée est de 25 %. **Il est donc impératif, afin d'éviter les frais de convocation et de tenue d'une seconde Assemblée, que les associés, en majorité, expriment leur vote.**

Nous vous rappelons que vous pourrez voter soit en étant présent à l'Assemblée, soit par correspondance, soit en donnant procuration à l'aide du bulletin de vote qui sera joint à la convocation et enfin, par vote électronique, pour les associés qui ont opté pour ce mode de communication dématérialisée.

À défaut de quorum, une seconde consultation sera organisée le lundi 2 juillet 2018.

Fiscalité

Fiscalité des revenus et plus-values des SCPI (associés assujettis à l'impôt sur le revenu)

Revenus : les SCPI sont fiscalement transparentes. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci. Les revenus de la SCPI sont constitués des revenus fonciers provenant de la location des immeubles, et des revenus financiers générés par le placement de la trésorerie disponible.

Plus-values immobilières :

- dans le cas de cession de parts, la Société de Gestion déclare et paie pour le compte de l'associé l'impôt sur la plus-value, impôt qui sera déduit du prix de vente au moment du règlement à l'associé,
- dans le cas de cession d'immeubles par la SCPI, l'établissement de la déclaration et le paiement de l'impôt correspondant à la plus-value réalisée sont aussi effectués par la Société de Gestion pour le compte de chacun des associés.

La Société de Gestion indique le montant des plus-values immobilières dans les informations fiscales annuelles adressées aux associés pour remplir leurs déclarations de revenus. Ces données sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C afin que l'Administration fiscale calcule le revenu fiscal de référence des contribuables.

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : valeur IFI

La valeur IFI est la valeur représentative de l'immobilier dans la valeur vénale de la part au 1^{er} janvier de l'année. Chaque année, la Société de Gestion définit le ratio immobilier à appliquer à la valeur de la part. Pour les SCPI à capital variable, la valeur IFI = ratio immobilier x valeur de retrait. Il y a deux valeurs IFI :

- une valeur IFI résident qui porte sur tous les actifs immobiliers de la SCPI,
- une valeur IFI non résident qui porte uniquement sur les actifs immobiliers situés en France.

Nouveautés 2018

PFU (Prélèvement forfaitaire unique)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus financiers perçus par la SCPI sont désormais soumis à une imposition forfaitaire unique de 30 % qui se décompose de la manière suivante :

- un prélèvement forfaitaire unique (PFU) d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % (contre 24 % pour 2017),
- les prélèvements sociaux (PS) au taux global de 17,2 % (contre 15,5 % pour 2017).

Ces revenus financiers continuent de faire l'objet d'un prélèvement à la source à titre d'acompte d'impôt sur le revenu sauf si les contribuables ont demandé une dispense de prélèvement avant le 30 novembre de l'année antérieure au versement, dans les conditions existantes.

Glossaire

Taux d'occupation financier : rapport entre le montant des loyers facturés et le total des loyers qui seraient facturés si l'ensemble du patrimoine était loué. Les locaux non-loués représentant la vacance financière correspondent aux actifs : sans locataires, sous franchise de loyer, en travaux de restructuration et sous promesse de vente.

Franchise : négociation entre le bailleur et le locataire d'une gratuité de loyer pendant une période définie permettant notamment d'accompagner le locataire dans la prise en charge de la surface louée. Cet accompagnement commercial permet d'éviter au locataire un double loyer pendant la période des travaux d'aménagements, et couvre le coût de ces travaux et le coût du déménagement.

Valeur de réalisation : somme de la valeur vénale des immeubles et de la valeur des autres actifs et passifs en tenant compte des plus-values latentes sur actifs financiers.

Prix de souscription (prix d'achat) : déterminé par la Société de Gestion et payé par l'acquéreur, il s'entend frais inclus.

Prix de retrait (prix de vente) : déterminé par la Société de Gestion, il s'entend net de frais.

SCI : Société Civile Immobilière.

OPPCI : Organisme de Placement Professionnel Collectif Immobilier.

Immeubles : cela inclut les immeubles livrés, en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) et faisant l'objet d'une Vente à terme.

Plus d'informations



Besoin d'aide ?

Retrouvez Antoine sur le site internet d'Amundi Immobilier www.amundi-immobilier.com

- Antoine est à votre disposition pour :
- répondre à vos questions sur les produits, les actualités, les calendriers (fiscalité, Assemblée Générale...),
 - accéder à un grand nombre de documents,
 - apporter l'aide sur les différentes formalités à accomplir dans la gestion de votre produit.

Interrogez Antoine régulièrement car il va s'enrichir de toutes vos questions et améliorer ainsi votre satisfaction.

Pour contacter Amundi Immobilier

- ✉ associe-amundi-immobilier@amundi.com
- ☎ 0820 04 10 30 du lundi au vendredi (8h30 à 17h30)
(0,12 €/mn + coût d'un appel, tous les appels sont enregistrés)
- ✉ Amundi Immobilier, Gestion des associés, TSA 56003, 26906 VALENCE Cedex 9

Pour souscrire

- Sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion www.amundi-immobilier.com ou auprès de votre agence :
- la note d'information et les statuts,
 - les bulletins de souscription,
 - la brochure commerciale.

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE SCPI de Bureaux à capital variable

Visa AMF SCPI n°12-18 du 24/07/2012 et n° 17-13 du 05/05/2017. Siège Social : 91/93 Boulevard Pasteur, 75730 Paris Cedex 15.

Société de gestion : Amundi Immobilier, 91-93, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France Société Anonyme au capital de 16 684 660 euros - 315 429 837 RCS Paris Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) le 26 juin 2007 n° GP 07000033.

Site internet : www.amundi-immobilier.com - Crédit photo : Christophe Audebert et @myphotoagency

Conception graphique : art'6 - Réalisation : Imp. J. Hiver S.A.S. - Paris